



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1643
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Boucllement du crédit de réalisation de 6 733 400 francs destiné à la rénovation et l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, voté le 17 octobre 2017 (PR-1228/1), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 565 277,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1643)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 63 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit de réalisation de 6 733 400 francs destiné à la rénovation et l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, voté le 17 octobre 2017 (PR-1228/1), un crédit complémentaire de 565 277,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Matthias Erhardt

La Présidente:

Livia Zbinden